

**COMMUNE DE TREMAOUEZAN (FINISTERE)**

**LISTE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 04 DECEMBRE 2025**

\* \* \*

2025-36 : ADOPTION DU PROCES VERBAL REUNION DU 30 SEPTEMBRE 2025  
(Adopté)

2025-37 : RECENSEMENT DE LA POPULATION 2026 (Adopté)

2025-38 : DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES (Adopté)

2025-39 : DELEGATION ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE –  
MODIFICATIF MONTANT LIGNE DE TRESORERIE (Adopté)

2025-40 : AP/CP MISE A JOUR (Adopté)

2025-41 : PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATIF DU TABLEAU DES EMPLOIS  
(Adopté)

2025-42 : CIMETIERE : TARIFS CONCESSIONS 2026 (Adopté)

2025-43 : TARIFS PHOTOCOPIES 2026 (Adopté)

2025-44 : ENEDIS – CONVENTION SERVITUDE ELECTRICITE (Adopté)

2025-45 : CONVENTION EPAL POUR LA GESTION DU CENTRE AERE  
INTERCOMMUNAL (Adopté)

~~~~~

**COMMUNE DE TREMAOUEZAN (FINISTERE)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 4 décembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de TREMAOUEZAN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Hervé LIEGEOIS, Maire.

Date de la convocation : 28 novembre 2025

Secrétaire de séance : Lynda JAOUEN

Etaient présents : Hervé LIEGEOIS, Jean-Pierre COAT, Lynda JAOUEN, Wahid FARHAT, Hélène VELLY, Gaëlle LEFEVRE, Lucie MARCILLAT, Didier CUELLO, Murielle LECOEUICHE, Laurent FAVE, Jean-Luc CORRE.

Excusés : Baptiste DESBOIS, Dolorès LOTTON

Procuration : Sébastien AUTRET à Jean-Luc CORRE

Absente : Patricia FAGON-ROUDAUT

Nombre de Conseillers : - en exercice : 15 - présents : 11 - votants : 12

\* \* \*

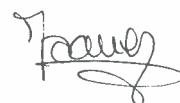
**2025-36 : ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION**

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité des Conseillers Municipaux présents à cette séance.

Le Maire,  
Hervé LIEGEOIS



Le Secrétaire de séance,  
Lynda JAOUEN



**COMMUNE DE TREMAOUEZAN (FINISTERE)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 4 décembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de TREMAOUEZAN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Hervé LIEGEOIS, Maire.

Date de la convocation : 28 novembre 2025

Secrétaire de séance : Lynda JAOUEN

Etaient présents : Hervé LIEGEOIS, Jean-Pierre COAT, Lynda JAOUEN, Wahid FARHAT, Hélène VELLY, Gaëlle LEFEVRE, Lucie MARCILLAT, Didier CUELLO, Murielle LECOEUICHE, Laurent FAVE, Jean-Luc CORRE.

Excusés : Baptiste DESBOIS, Dolorès LOTTON

Procuration : Sébastien AUTRET à Jean-Luc CORRE

Absente : Patricia FAGON-ROUDAUT

Nombre de Conseillers : - en exercice : 15 - présents : 11 - votants : 12

\* \* \*

**2025-37 : RECENSEMENT DE LA POPULATION 2026**

Monsieur Hervé LIEGEOIS, Maire, informe le Conseil Municipal du recensement de la population qui se déroulera sur la commune du 15 janvier au 14 février 2026.

Considérant la nécessité de désigner un coordonnateur communal et de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement 2026,

Vu l'arrêté municipal nommant Agnès LERICOLAIS, domiciliée 6, Venelle de la Forge, en qualité d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement de la population de Trémaouézan entre le 15 janvier et le 14 février 2026.

Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer la rémunération de l'agent recenseur.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- La création d'un poste d'agent recenseur afin d'assurer les opérations du recensement 2026.

L'agent recenseur sera rémunéré à raison de :

- 1.15 € brut par feuille de logement remplie,
- 1.75 € brut par bulletin individuel rempli,
- La collectivité versera un forfait de 200 € brut pour les frais de transports et les séances de formation.
- De désigner un coordonnateur d'enquête : Laurence KERNÉIS, Secrétaire Générale est nommée coordonnateur communal.

Le Maire  
Hervé LIEGEOIS



*Hervé Liegeois*

Le Secrétaire de séance,  
Lynda JAOUEN

*Lynda Jauoen*

**COMMUNE DE TREMAOUEZAN (FINISTERE)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 4 décembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de TREMAOUEZAN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Hervé LIEGEOIS, Maire.

Date de la convocation : 28 novembre 2025

Secrétaire de séance : Lynda JAOUEN

Etaient présents : Hervé LIEGEOIS, Jean-Pierre COAT, Lynda JAOUEN, Wahid FARHAT, Hélène VELLY, Gaëlle LEFEVRE, Lucie MARCILLAT, Didier CUELLO, Murielle LECOEUICHE, Laurent FAVE, Jean-Luc CORRE.

Excusés : Baptiste DESBOIS, Dolorès LOTTON

Procuration : Sébastien AUTRET à Jean-Luc CORRE

Absente : Patricia FAGON-ROUDAUT

Nombre de Conseillers : - en exercice : 15 - présents : 11 - votants : 12

\* \* \*

**2025-38 : DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES**

*Dépenses investissement :*

Chapitre 21 – article 21831 : + 6 000 €

*Recettes investissement :*

Chapitre 13 – article 1323-OPNI : + 6 000 €

*Dépenses investissement :*

Chapitre 23 – article 2313 OPNI : - 89.95 €

Chapitre 26 : - article 266 OPFI : + 89.95 €

*Dépenses fonctionnement :*

Chapitre 011 – article 60623 : - 42 €

Chapitre 042 – article 6811 : + 42 €

*Recettes investissement :*

Chapitre 040 – article 280046 OPFI : + 42 €

Chapitre 13 – article 13462 OPNI : - 42 €

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Le Maire

Hervé LIEGEOIS



Le Secrétaire de séance,

Lynda JAOUEN

**COMMUNE DE TREMAOUEZAN (FINISTERE)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 4 décembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de TREMAOUEZAN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Hervé LIEGEOIS, Maire.

Date de la convocation : 28 novembre 2025

Secrétaire de séance : Lynda JAOUEN

Étaient présents : Hervé LIEGEOIS, Jean-Pierre COAT, Lynda JAOUEN, Wahid FARHAT, Hélène VELLY, Gaëlle LEFEVRE, Lucie MARCILLAT, Didier CUELLO, Murielle LECOEUICHE, Laurent FAVE, Jean-Luc CORRE.

Excusés : Baptiste DESBOIS, Dolorès LOTTON

Procuration : Sébastien AUTRET à Jean-Luc CORRE

Absente : Patricia FAGON-ROUDAUT

Nombre de Conseillers : - en exercice : 15 - présents : 11 - votants : 12

\* \* \*

**2025-39 : DELEGATION ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE – MODIFICATIF MONTANT LIGNE DE TRESORERIE**

La délibération du Conseil Municipal 2020-18, prise lors du Conseil Municipal du 11 juin 2020, précise, à l'alinéa 18, que le montant maximum d'attribution relative à la réalisation de lignes de trésorerie est de 100 000 €,

Compte-tenu des investissements en cours pour la construction de la salle polyvalente, il y a lieu de modifier le plafond indiqué, pour l'établir à 300 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, donne son accord pour l'adoption du nouveau plafond.

Le Maire,  
Hervé LIEGEOIS



Le Secrétaire de séance,  
Lynda JAOUEN

**COMMUNE DE TREMAOUEZAN (FINISTERE)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 4 décembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de TREMAOUEZAN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Hervé LIEGEOIS, Maire.

Date de la convocation : 28 novembre 2025

Secrétaire de séance : Lynda JAOUEN

Etaient présents : Hervé LIEGEOIS, Jean-Pierre COAT, Lynda JAOUEN, Wahid FARHAT, Hélène VELLY, Gaëlle LEFEVRE, Lucie MARCILLAT, Didier CUELLO, Murielle LECOEUICHE, Laurent FAVE, Jean-Luc CORRE.

Excusés : Baptiste DESBOIS, Dolorès LOTTON

Procuration : Sébastien AUTRET à Jean-Luc CORRE

Absente : Patricia FAGON-ROUDAUT

Nombre de Conseillers : - en exercice : 15 - présents : 11 - votants : 12

\* \* \*

**2025-40 : AUTORISATION DE PROGRAMME (AP) ET CREDITS DE  
PAIEMENT (CP) – MISE A JOUR**

L'annualité budgétaire est l'un des principes des finances publiques. Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense dès la première année puis avoir recours aux reports de crédits.

La création d'une salle polyvalente sur plusieurs exercices est adaptée à la création d'une AP/CP.

Cette dernière se présente de la façon suivante :

Opération n° 1006 (cf plan de financement en €)

|                                                                                                     | 2022   | 2023   | 2024   | 2025    | 2026    | 2027    | 2028    | TOTAL     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|--------|--------|---------|---------|---------|---------|-----------|
| <b>Dépenses</b>                                                                                     |        |        |        |         |         |         |         |           |
| Autorisation de programme                                                                           | 34 715 | 27 815 | 32 631 | 930 922 | 619 348 |         |         | 1 645 431 |
| Crédits de paiement                                                                                 | 34 715 | 27 815 | 32 631 | 930 922 | 619 348 |         |         | 1 645 431 |
| <b>Recettes</b>                                                                                     |        |        |        |         |         |         |         |           |
| Subventions                                                                                         |        |        |        | 217 591 | 527 164 | 14 643  |         | 759 398   |
| FCTVA (N+2)                                                                                         |        |        |        | 6 983   | 5 352   | 152 557 | 101 540 | 266 432   |
| Emprunt long terme (240 mois)                                                                       |        |        |        | 300 000 |         |         |         | 300 000   |
| Autofinancement sur fonds propres                                                                   | 34 715 | 27 815 | 32 631 | 138 108 | 86 332  |         |         | 319 601   |
|                                                                                                     |        |        |        |         |         |         |         |           |
| <i>Emprunt relais à rembourser au fur et à mesure de l'encaissement des subventions et du FCTVA</i> |        |        |        | 500 000 |         |         |         |           |

Vu l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction codificatrice M57,

Vu le règlement budgétaire et financier de la commune de Trémaouézan,

Vu la délibération 2024-41 du 12 novembre 2024 créant les AP/CP,

Considérant qu'il est nécessaire de mettre à jour des Autorisation de Programme (AP) et Crédit de Paiement (CP) pour les opérations pluriannuelles en section d'investissement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- autorise la mise à jour, au 19 novembre 2025, d'une AP/CP concernant la salle polyvalente,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,  
Hervé LIEGEOIS



Le Secrétaire de séance,  
Lynda JAOUEN

**COMMUNE DE TREMAOUEZAN (FINISTERE)****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 4 décembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de TREMAOUEZAN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Hervé LIEGEOIS, Maire.

Date de la convocation : 28 novembre 2025

Secrétaire de séance : Lynda JAOUEN

Etaient présents : Hervé LIEGEOIS, Jean-Pierre COAT, Lynda JAOUEN, Wahid FARHAT, Hélène VELLY, Gaëlle LEFEVRE, Lucie MARCILLAT, Didier CUELLO, Murielle LECOEUICHE, Laurent FAVE, Jean-Luc CORRE.

Excusés : Baptiste DESBOIS, Dolorès LOTTON

Procuration : Sébastien AUTRET à Jean-Luc CORRE

Absente : Patricia FAGON-ROUDAUT

Nombre de Conseillers : - en exercice : 15 - présents : 11 - votants : 12

\* \* \*

**2025-41 : PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Le Maire rappelle à l'assemblée, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 4 octobre 2010 fixant le ratio « promu-promouvables » pour les avancements de grade de la collectivité à 100 % pour tous les grades et pour toutes les filières.

Vu le décret n° 2025-1096 du 19 novembre 2025 supprimant le seuil de 2 000 habitants pour la création de certains grades de fonctionnaires territoriaux,

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois permanents de la collectivité.

Le tableau des effectifs de Trémaouézan se compose des postes suivants :

- Attaché Territorial principal : 35 heures
- Adjoint Technique principal 1ère classe : 35 heures
- Adjoint d'Animation : 25 heures 45 minutes
- Adjoint Technique : 20 heures
- Adjoint Technique : 17 heures 30 minutes

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget, chapitre 012 et articles correspondants.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'adopter la modification du tableau des effectifs communaux, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2025.

Le Maire

Hervé LIEGEOIS



Le Secrétaire de séance,

Lynda JAOUEN

**COMMUNE DE TREMAOUEZAN (FINISTERE)****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 4 décembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de TREMAOUEZAN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Hervé LIEGEOIS, Maire.

Date de la convocation : 28 novembre 2025

Secrétaire de séance : Lynda JAOUEN

Etaient présents : Hervé LIEGEOIS, Jean-Pierre COAT, Lynda JAOUEN, Wahid FARHAT, Hélène VELLY, Gaëlle LEFEVRE, Lucie MARCILLAT, Didier CUELLO, Murielle LECOEUCE, Laurent FAVE, Jean-Luc CORRE.

Excusés : Baptiste DESBOIS, Dolorès LOTTON

Procuration : Sébastien AUTRET à Jean-Luc CORRE

Absente : Patricia FAGON-ROUDAUT

Nombre de Conseillers : - en exercice : 15 - présents : 11 - votants : 12

\* \* \*

**2025-42 : CIMETIERE : TARIFS CONCESSIONS 2026**

Le Maire propose au conseil municipal les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2026 :

Concessions monuments :

- 15 ans            60 € les 2 m<sup>2</sup> + 30 € le m<sup>2</sup> supplémentaire
- 30 ans            120 € les 2 m<sup>2</sup> + 60 € le m<sup>2</sup> supplémentaire

Cavurnes :

- 15 ans            600 €
- 30 ans            660 €

Accord du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, pour appliquer ces tarifs à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2026.



Hervé LIEGEOIS

Le Secrétaire de séance,  
Lynda JAOUEN

**COMMUNE DE TREMAOUEZAN (FINISTERE)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 4 décembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de TREMAOUEZAN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Hervé LIEGEOIS, Maire.

Date de la convocation : 28 novembre 2025

Secrétaire de séance : Lynda JAOUEN

Etaient présents : Hervé LIEGEOIS, Jean-Pierre COAT, Lynda JAOUEN, Wahid FARHAT, Hélène VELLY, Gaëlle LEFEVRE, Lucie MARCILLAT, Didier CUELLO, Murielle LECOEUCE, Laurent FAVE, Jean-Luc CORRE.

Excusés : Baptiste DESBOIS, Dolorès LOTTON

Procuration : Sébastien AUTRET à Jean-Luc CORRE

Absente : Patricia FAGON-ROUDAUT

Nombre de Conseillers : - en exercice : 15 - présents : 11 - votants : 12

\* \* \*

**2025-43 : TARIFS PHOTOCOPIES 2026**

|                    |                        |         |
|--------------------|------------------------|---------|
| Aux particuliers : | A4                     | 0.20 €  |
|                    | A4 recto-verso         | 0.40 €  |
|                    | A3                     | 0.40 €  |
|                    | A3 recto-verso         | 0.80 €  |
|                    | A4 couleur             | 0.50 €  |
|                    | A4 recto-verso couleur | 1.00 €  |
|                    | A3 couleur             | 1.00 €  |
|                    | A3 recto-verso couleur | 1.60 €  |
| Aux associations : | A4 couleur             | 0.25 €  |
|                    | A3 couleur             | 0.50 €  |
|                    | Noires et blanches     | gratuit |

Accord du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, pour appliquer ces tarifs à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2026.



Le Maire,  
Hervé LIEGEOIS

Le Secrétaire de séance,  
Lynda JAOUEN

**COMMUNE DE TREMAOUEZAN (FINISTERE)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 4 décembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de TREMAOUEZAN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Hervé LIEGEOIS, Maire.

Date de la convocation : 28 novembre 2025

Secrétaire de séance : Lynda JAOUEN

Etaient présents : Hervé LIEGEOIS, Jean-Pierre COAT, Lynda JAOUEN, Wahid FARHAT, Hélène VELLY, Gaëlle LEFEVRE, Lucie MARCILLAT, Didier CUELLO, Murielle LECOEUICHE, Laurent FAVE, Jean-Luc CORRE.

Excusés : Baptiste DESBOIS, Dolorès LOTTON

Procuration : Sébastien AUTRET à Jean-Luc CORRE

Absente : Patricia FAGON-ROUDAUT

Nombre de Conseillers : - en exercice : 15 - présents : 11 - votants : 12

\* \* \*

**2025-44 : ENEDIS - CONVENTION SERVITUDE ELECTRICITE**

La société ENEDIS a implanté une installation électrique sur la parcelle communale cadastrée A n° 1001.

Une convention sous seing privé a été conclue entre la commune de Trémaouézan et ENEDIS, signée le 22 septembre 2025.

Il convient à présent de procéder à la régularisation administrative et juridique de cette opération, par la signature d'un acte authentique.

L'étude Notariale de la Visitation à Rennes est chargée, par ENEDIS, de rédiger cet acte.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'approuver la convention, et d'habiliter le Maire à signer l'acte.



Le Maire,  
Hervé LIEGEOIS

Le Secrétaire de séance,  
Lynda JAOUEN

**COMMUNE DE TREMAOUEZAN (FINISTERE)****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 4 décembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de TREMAOUEZAN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Hervé LIEGEOIS, Maire.

Date de la convocation : 28 novembre 2025

Secrétaire de séance : Lynda JAOUEN

Etaient présents : Hervé LIEGEOIS, Jean-Pierre COAT, Lynda JAOUEN, Wahid FARHAT, Hélène VELLY, Gaëlle LEFEVRE, Lucie MARCILLAT, Didier CUELLO, Murielle LECOEUICHE, Laurent FAVE, Jean-Luc CORRE.

Excusés : Baptiste DESBOIS, Dolorès LOTTON

Procuration : Sébastien AUTRET à Jean-Luc CORRE

Absente : Patricia FAGON-ROUDAUT

Nombre de Conseillers : - en exercice : 15 - présents : 11 - votants : 12

\* \* \*

**2025-45 : CONVENTION EPAL POUR LA GESTION DU CENTRE AERE  
INTERCOMMUNAL**

Mme Lynda JAOUEN, Adjointe à l'enfance, rappelle à l'assemblée l'échéance prochaine de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs passée avec l'Association EPAL pour la période 2023 à 2025.

Après un retour sur le bilan de la CPO durant la période écoulée, Mme Jaouen présente le projet de nouvelle convention de 2026 à 2028, et particulièrement les évolutions par rapport à la convention précédente :

- Modification de la clef de répartition entre les communes de Trémaouézan et Plouédern, clef qui restera constante sauf si les nombres de fréquentation venaient à varier de façon très importante ;
- Ajustement du budget prévisionnel en fonction des évolutions évoquées et du contexte économique actuel ;
- Ajustement de la participation communale au budget 2026 : 22 468,87 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'approuver la convention, et d'autoriser le Maire à la signer.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 21 h 10.



Le Maire  
Hervé LIEGEOIS

Le Secrétaire de séance,  
Lynda JAOUEN